



Est-ce-que pendant mes pauses j'ai le droit de sortir

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Je travaille de nuit dans une usine pharmaceutique qui a interdit de fumer sur son site, mais est-ce-que pendant mes pauses j'ai le droit de sortir du site pour aller fumer ma cigarette ?

Réponse :

- Si votre temps de pause n'est pas décompté du temps de travail, l'employeur est en droit d'exiger que vous ne sortiez pas de l'entreprise.